

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION
***Responsable d'animation* DEJEPS Animation Sociale**
2019/2020

(Diplôme D'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport.)
Spécialité : Animation socioéducative ou culturelle – Mention : Animation Sociale.
Conduite par le groupement : IFME (Institut de Formation aux Métiers Educatifs)
/Inforim-Léo Lagrange / Peps.

Présentation du groupement :

- **I.F.M.E.** L'institut de formation aux métiers éducatifs a été créé en 1972 est géré par l'APAFASE-GARD (association de promotion d'actions de formation et d'activités socio-éducatives dans le Gard) et propose sept formations différentes : Accompagnants Éducatif Social, Moniteur Educateur, Educateur Spécialisé, Assistant Service Social, Classe préparatoire, Tuteur et DEJEPS Animation Sociale.
- **INFORIM** Léo Lagrange, créé en 2005, est l'institut de formation de la fédération Léo Lagrange en Languedoc Roussillon. L'institut propose des formations qualifiantes et pré qualifiantes dans le secteur de l'animation professionnelle, les services à la personne et l'accompagnement au projet professionnel pour les demandeurs d'emploi et les salariés
- **PEPS** (Professionnalisation par l'éducation Populaire et la Solidarité) : organisme créé en 2014, qui intervient principalement dans les champs de l'animation, du sport, du culturel, de l'insertion, du sanitaire et du social. Association d'éducation populaire, la ligne directrice de PEPS est l'épanouissement de chaque personne par la promotion sociale et professionnelle.

Bénéficiaires : Stagiaires professionnels/salariés-employeur // Demandeurs D'emploi //Individuels.

20 stagiaires pourront être accueillis pour cette formation R.A. DEJEPS.

Durée de la formation (prévisionnelle) :

12 mois, soit du 07 octobre 2019 au 02 octobre 2020

Les Modalités de sélection des candidats et les conditions d'admission à la formation (Voir en annexe)

Organisation de la formation sous forme d'alternance, répartie comme suit :

- ✓ **Stage employeur ou stage** : 959 heures
- ✓ **Formation en centre** : 700 heures sur 20 semaines

La formation démarrera par une semaine de positionnement avec les Modalités d'organisation suivantes :

COMME PROPOSE DANS LE DOCUMENT N°5 DU DOSSIER D'HABILITATION LES MODALITES D'ORGANISATION DU POSITIONNEMENT SONT LES SUIVANTES :

Dates : du 07 au 11 octobre 2019

Journée de pré-rentree : 3 juillet 2019

Durée : 35 heures y compris les entretiens individuels ; dont 14 heures sur le projet de formation couplé au projet professionnel.

Les objectifs de la semaine de positionnement :

- Situer les compétences de chaque stagiaire par rapport à celles définies par le référentiel.
- Individualiser les parcours par des allègements ou des renforcements de formation.
- Renforcer l'implication du stagiaire dans sa formation.
- Le positionnement concerne tous les stagiaires, y compris ceux bénéficiant d'équivalences définies par voie réglementaire (titulaires d'une ou plusieurs UC à leur entrée en formation).
- La méthode adoptée est celle de l'accompagnement à l'auto-évaluation, croisée par les performances réalisées, ces dernières étant mesurées à l'aide d'outils mis en place par les formateurs. Elle débouche sur la **négociation d'un parcours individuel qui sera contractualisé.**

Programme de la Formation :

- **UC 1** : 156 heures : concevoir un projet d'action.
 - o OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
 - o OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action
 - o OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action
- **UC 2** : 247 heures : coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.
 - o OI 21 EC d'animer une équipe de travail
 - o OI 22 EC de promouvoir les actions programmées
 - o OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action
 - o OI 24 EC d'animer la démarche qualité

- UC 3 : 201 heures : conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socioéducative.
 - o OI 31 EC de définir les cadres de ses interventions pédagogiques
 - o OI 32 EC de conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
 - o OI 33 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
 - o OI 34 EC d'évaluer les interventions pédagogiques conduites
 - o OI 35 EC de conduire des actions de formation

- UC 4 : 96 heures : animer en sécurité dans le champ de l'activité.
 - o OI 41 EC de mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
 - o OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
 - o OI 43 EC d'anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

(Arrêté du 20 novembre 2006)

Soutenant à l'acquisition des Compétences requises :

- Concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale,
- Travailler en équipe avec des professionnels de formation et de cultures professionnelles différentes,
- Prendre en compte la personne, dans une action collective et dans une démarche d'intervention sociale avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel,
- Coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion,
- Conduire des actions de formation auprès de professionnels et de bénévoles.

(Arrêté du 14 février 2008/ Article 2)

Epreuves de certification par Unité Capitalisable :

UC	Type d'épreuve	Lieu de l'épreuve
1 et 2	Soutenance orale devant un jury à partir d'un écrit retraçant une expérience de conception, de coordination et de mise en œuvre d'un projet d'action professionnelle	Centre de Formation
3 et 4	Mise en situation d'animation professionnelle (réunion interne ou externe, séance de travail, séquences de formation ...), et entretien d'évaluation	Structure d'alternance

Et leur Répartition dans la formation et calendrier 2019/2020 (prévisionnelle) :

UC	1-2	UC 3 et 4
Dates des certifications	03 septembre 2020	Entre le 03 février et le 28 mars 2020
Dates des rattrapages	Entre le 7 septembre et le 2 octobre 2020	Entre 10 février et le 28 avril 2020

Les fonctions et compétences attendues du Responsable d'Animation DEJEPS :

La position de ces personnels est en général située au niveau de la direction, sauf dans les établissements tels que les EPHAD et les MECS. Il peut s'agir de la direction d'un équipement (notamment dans le cas des Centres Sociaux), d'un service (en général le service jeunesse) ou de sa direction adjointe. Dans les structures liées à la politique de la ville, ils se verront confier la responsabilité d'adjoint au chef de projet, de chargé de mission, de coordinateur d'une partie des actions (par exemple réussite éducative, CLSPD, etc.) Les actuels titulaires du DEFA se trouvent pour la plupart dans de telles situations, et l'attitude spontanée des employeurs potentiels est de créditer les futurs diplômés du DEJEPS de compétences équivalentes.

On attend également de ces animateurs qu'ils soient capables de se positionner sur des champs transversaux,

Il est demandé au futur titulaire du DEJEPS une expertise, des éléments de prise de recul, une dimension stratégique, une capacité à développer des projets portés en commun par les acteurs. **L'activité de coordination est la première fonction de l'animateur.**

La composante « projet » est essentielle. Elle implique l'idée de partir de la demande sociale pour l'accompagner et avancer collectivement dans une dynamique de quartier, et non de proposer des activités à des clients. **On voit ainsi que l'activité du coordinateur n'est autre que la conception et la mise en œuvre d'un projet dans le cadre d'un territoire.**

On attend également d'eux qu'ils soient en mesure de concevoir, de valider et d'administrer un questionnaire d'enquête, de le dépouiller, d'en analyser les résultats et de les synthétiser, ce qui suppose la capacité à une lecture pluridimensionnelle, macro sociale d'une part, référée aux réalités locales d'autre part.

Le domaine de **la gestion est cité par la grande majorité de nos interlocuteurs comme incontournable.** Concrètement, l'animateur connaîtra les bases de la comptabilité et sera capable de les utiliser au quotidien. En particulier, il saura préparer un budget en comptabilité analytique, gérer un sous-budget et l'intégrer à un budget supérieur. Dans un cadre associatif, il aura à prendre en compte des données telles que masse salariale, charges, amortissements.

Le souci d'une dimension d'éducation populaire dans la fonction managériale se présente à la fois comme une exigence et comme une problématique. Développer des méthodes et des outils pour le développement d'un cadre de travail participatif est au cœur de la fonction du responsable.

La communication et la représentation sont deux aspects fondamentaux de la fonction du coordinateur.

À partir de l'ensemble des exigences qui s'exercent sur l'animateur coordinateur, on peut dessiner un profil en termes de savoir-être : **autonome**, il connaît cependant bien son niveau hiérarchique ; homme ou femme de dossiers, **il maîtrise** aussi la dimension humaine et les composantes psychologiques des rapports sociaux ; **diplomate**, il possède un solide bagage culturel, tout comme il sait se situer dans l'univers politique, en comprendre les enjeux et identifier les stratégies qui y sont en œuvre. **Conscient** de la dimension politique de son action, il contribue à la transformation institutionnelle de l'existant.

Il se situe sur des positions éthiques claires : porteur des valeurs de la démocratie et de la laïcité, il sait se détacher de l'appartenance identitaire et s'adapter aux différents publics. Il comprend les différences politiques, religieuses, idéologiques, et lutte contre les discriminations.

L'alternance Site qualifiant /Tuteurs – Référent professionnel / Formation :

L'alternance entre site de formation et site de stage nourrit l'un l'autre tout au long du cursus par des temps de bilans et perspectives (En fin de chaque regroupement un bilan de la semaine est effectué et les perspectives de travail pour retour en stage pratique sont énoncées), par des groupes de supervision et par des groupes de référence. Ces temps vont soutenir l'intégration des apprentissages sur le site de formation.

L'IFME de Nîmes a une volonté forte de développer un partenariat inscrit dans la continuité avec les sites qualifiants, qui nécessite une implication des formateurs /tuteurs de terrain dans le processus de formation par des interventions auprès des stagiaires professionnels ; par une participation aux épreuves de sélection (à l'ifme) et épreuves de certification à la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) pour le diplôme d'état.

Modalités : selon la situation du stagiaire, la formation pratique peut s'effectuer dans son établissement, dans une structure qu'il propose à l'agrément au groupement, ou dans une structure sollicitée par ce dernier. Dans chacun de ces cas, le tuteur répond aux exigences suivantes :

- être un professionnel expérimenté, diplômé, ou les deux ;
- être lié à la structure par un contrat de travail non précaire ;
- avoir déjà exercé une activité de tutorat ou être motivé pour l'exercer ;
- être en accord avec les objectifs pédagogiques figurant au présent dossier ;
- être en accord avec les procédures de suivi de l'alternance décrites au présent dossier et s'engager à les observer ;
- accepter de participer aux actions de formation au tutorat qui pourraient être mises en place par le groupement.

Ces conditions sont vérifiées dans chaque cas par le groupement Ifme/Inforim/Peps.

Avant la mise en œuvre de la formation, la liste nominative des tuteurs, comportant leurs fonctions, leurs titres et leur expérience professionnelle, sera soumise à l'agrément de M. le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Depuis plusieurs années, des collaborations entre le tuteur/référent « site qualifiant » et le formateur/référent sont organisées et inscrites tout au long du stage dans un accompagnement et en collaboration avec le stagiaire. Des outils soutiennent l'accueil du stagiaire et son accompagnement sur le site de stage pratique :

- Deux rencontres à l'IFME Sites qualifiants/Ifme à Nîmes (ou sur un site qualifiant)
- Une visite d'installation en début de Formation et une seconde visite de stage à mi-parcours
- Une convention de stage signée par les trois parties.